

BUDGET ASSAINISSEMENT – ANNEXE AU BUDGET PRIMITIF 2020

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AUX INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES DE 2020

Cette note est annexée au budget primitif 2020 et sera publiée sur le site internet de la commune.

L'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. De ce fait, les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles doivent annexer au budget primitif et au compte administratif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'exercice obligatoire par les communautés d'agglomération de la compétence « Eau » et « Assainissement des eaux usées » à compter du 1^{er} janvier 2020.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la Communauté d'Agglomération « Le Muretain Agglo » a délégué à la commune de Saint-Lys l'assainissement collectif des eaux usées (collecte et transport) sur Saint-Lys pour le compte de la communauté d'agglomération pour une durée de sept ans (à partir du 15 janvier 2020). Il est notamment indiqué que la commune de Saint-Lys individualise les dépenses et les recettes liées à la gestion du service dans le cadre d'un budget annexe.

1. LES RESULTATS 2019

Le résultat global de clôture se décompose de la manière suivante :

	Résultat de clôture 2018	Résultat 2019	Résultat de clôture 2019
Exploitation	60 321,16	235 627,67	295 948,83
Investissement	535 420,59	24 306,84	559 727,43
TOTAL	595 741,75	259 934,51	855 676,26

Les restes à réaliser de 2019 reportés en 2020 s'élèvent en dépenses à 36 000,00 €. Ils concernent les engagements relatifs à la réfection du réseau, rue du 11 novembre 1918 et à l'extension du réseau impasse Bruno.

2. LA SECTION D'EXPLOITATION 2020

Le budget primitif 2020 de l'Assainissement s'élève à 999 948,83 € en dépenses et en recettes.

a) Les dépenses

Chapitre	Budget précédent	Propositions 2020
011 Charges à caractère général	122 600,00	101 500,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	33 000,00	34 000,00
65 Autres charges de gestion courante	270 000,00	252 000,00
66 Charges financières	41 000,00	37 400,00
67 Charges exceptionnelles	17 000,00	10 000,00
022 Dépenses imprévues (exploitation)	0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement	196 921,16	402 048,83
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	160 800,00	163 000,00
002 Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00
Total des dépenses d'exploitation	841 321,16	999 948,83

En 2019, les charges à caractère général ont comptabilisé un rattrapage de la rémunération du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) pour la facturation de l'assainissement 2017. De ce fait, elles se contractent en 2020 tout en poursuivant les efforts sur l'entretien et les réparations de réseaux. Les charges de personnel et frais assimilés comptabilisent le remboursement du budget annexe au budget principal des mises à disposition de personnel (service technique et administratif). Les autres charges de gestion courantes concernent le remboursement de l'entretien de la station d'épuration au SMEA 31 (compétence transférée). Les charges exceptionnelles se réduisent tout en permettant d'enregistrer les dégrèvements et réductions de facture d'assainissement et d'admissions en non valeurs de la part du SIECT.

Le virement à la section d'investissement et la dotation aux amortissements permettent de dégager un autofinancement prévisionnel au profit de la section d'investissement de 565 048,83 €. Ce dernier continue de fortement progresser facilitant ainsi le financement de l'investissement.

b) Les recettes

Chapitre	Budget précédent	Propositions 2020
70 Vente de produits fabriqués, prestations de services	770 000,00	693 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	11 000,00	11 000,00
002 Résultat reporté ou anticipé	60 321,16	295 948,83
Total des recettes d'exploitation	841 321,16	999 948,83

En raison en 2019 de la régularisation de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) de 2014 à 2016, au chapitre 70 (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif et la redevance) la prévision budgétaire est ramenée à 693 000 € en 2020 contre 770 000 € en 2019. Les opérations d'ordre comptabilisent la reprise des subventions sur les biens amortis. Il est à noter que le résultat reporté poursuit sa progression en 2020 (en 2019, forte PFAC et légère progression des dépenses).

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2020

Le budget primitif 2020 de l'Assainissement s'élève à 1 130 376,26 € en dépenses et en recettes.

a) Les dépenses (y compris restes à réaliser 2019)

Chapitre	Budget précédent	Propositions 2020
20 Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	75 000,00
23 Immobilisations en cours (hors opérations)	444 641,75	346 376,26
Op. n° 316 Amélioration et extension de réseaux	100 000,00	176 000,00
Op. n° 317 Travaux hors extension	129 800,00	400 000,00
Op. n° 318 Travaux Impasse Bruno	100 000,00	25 000,00
16 Emprunts et dettes assimilés	129 000,00	97 000,00
020 Dépenses imprévues (investissement)	15 000,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	11 000,00	11 000,00
Total des dépenses d'investissement	929 441,75	1 130 376,26

Les immobilisations incorporelles (hors opérations) prévoient la réalisation du schéma directeur pour les eaux usées.

Les immobilisations en cours (hors opérations) constituent une réserve pour de futurs travaux à venir sur le réseau (variable d'ajustement de la section d'investissement).

L'opération n° 317 est inscrite pour des futurs travaux de réseau liés à la priorité 1 du schéma directeur d'assainissement (traitement des eaux claires parasites du réseau).

En 2019, une écriture de régularisation demandée par la trésorerie de Saint-Lys d'un montant de 32 000 € impactait le chapitre 16 (remboursement du capital) et aussi pour un montant identique les recettes d'investissement au chapitre 16. De ce fait, ce chapitre se réduit nettement en 2020.

b) Les recettes

Chapitre	Budget précédent	Propositions 2020
16 Emprunts et dettes assimilés	32 000,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	4 300,00	5 600,00
021 Virement de la section d'exploitation	196 921,16	402 048,83
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	160 800,00	163 000,00
001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	535 420,59	559 727,43
Total des recettes d'investissement	929 441,75	1 130 376,26

En 2019, 32 000 € avaient été inscrits au niveau du chapitre 16 dans le cadre d'une écriture de régularisation à la demande de la trésorerie de Saint-Lys. Il ne s'agissait pas d'un emprunt nouveau. En 2020, aucun emprunt pour financer l'investissement n'est proposé au budget.

Le chapitre 10 enregistre le versement du FCTVA par l'état. Le chapitre 040 comptabilise la dotation aux amortissements.